

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du mercredi 9 avril 2025 à 18h30.

Convocation du 28 mars 2025.

Ordre du jour :

- Délibération. Demande locataire du Pôle Médical Mme LECAPLAIN.
- Vote du compte administratif 2024.
- Approbation du compte de gestion 2024.
- Affectation du résultat de l'année 2024.
- Vote des taux de taxes d'imposition 2025.
- Budget primitif de l'exercice 2025.
- Formation de M Chantereau Nicolas.
- Demande d'occupation du domaine public par le restaurant LE 33.
- Questions diverses.

Présents : Mmes GUILLE Florence, BOUCAUD Martine, SORIN Martine, FONTAINE Nathalie, LAMOTHE Micheline, MM. CHERAT Patrick, ROY Didier, BRET Wilfried, BELAUD Bernard, CAMUS Thierry, BOISNARD Vivien, CHAIGNIER Nicolas, OVIDE Bruno, BROCHON François.

Absent excusé : M. NOEL Régis.

Secrétaire de séance : Mme GUILLE Florence.

Président de séance : M. CHERAT Patrick.

Ouverture de séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du 11 mars 2025 à l'unanimité des membres présents.

Demande de Mme LECAPLAIN Sophie, locataire au Pôle médical.

Lors de la signature du bail avec Mme LECAPLAIN, elle avait souhaité commencer son activité à partir du 1er mars 2024. Il avait été convenu que nous lui accordions la gratuité du loyer hors charges pour la durée d'une année. A compter du 1er mars 2025, le loyer était fixé à 500,00 € mensuel, puis à compter du 1er mars 2026 à 750,00 €. Cela lui permettait d'avoir une aide à son installation compte tenu des besoins qu'elle avait pour l'achat de matériel nécessaire pour l'équipement de son cabinet. Contre sa volonté, avec le retard de la livraison de ses équipements, elle n'a pu s'installer qu'à partir du 1er juin 2024. Au cours de ce premier semestre 2025, elle a dû subir une intervention chirurgicale, se retrouvant en arrêt de travail pour 3 mois et demi provoquant une baisse de ses revenus. Elle demande que nous lui accordions un report de son loyer de 3 mois (mars, avril et mai 2025).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, comprenant la situation de Mme LECAPLAIN (le retard pris pour commencer son activité et de son arrêt de travail comprenant l'opération et sa convalescence de trois mois et demi) décide la prise en charge par la commune du montant de ses loyers de mars, avril et mai, et d'inscrire la somme de 1 500,00 € sur la ligne budgétaire en dépense sur le budget primitif.

Vote du compte administratif 2024 .

Compte Administratif de la commune 2024			
		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Prévu	1 209 481,75 €	470 030,00 €
	Réalisé	582 043,54 €	278 997,82 €
	Reste à réaliser	0	191 032,18 €
		Fonctionnement	Investissement
Recettes	Prévu	1 209 481,75 €	470 030,00 €
	Réalisé	1 244 693,33 €	321 207,31 €
	Reste à réaliser	0	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	42 209,49 €
Fonctionnement	662 649,79 €
Résultat global	704 859,28 €

Le Conseil vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion du receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Les comptes de gestion dressés pour 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réservent de la part du Conseil Municipal.

Affectation du résultat de l'année 2024.

Après avoir approuvé le 9 avril 2025, les comptes administratifs pour 2024 et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, il faut statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 73 948,04 € Un excédent reporté : 588 701,75 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 662 649,79 €

Un excédent d'investissement de : 42 209,49 € Un déficit des restes à réaliser de : 92 224,40 €

soit un besoin de financement de : 50 014,91 €

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 : **EXCEDENT** 662 649,79 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 50 014,91 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 612 634,88 €

Résultat de l'investissement reporté (001) : **EXCEDENT 42 209,49 €**

Vote des taux et taxes d'imposition pour 2025.

M. le Maire rappelle au Conseil qu'avant le vote du budget primitif 2025, il est nécessaire de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux de référence communaux par rapport à l'année 2024.

Taxes	Année 2024	Année 2025
Habitation	14,06	14,06
Foncier Bâti	32,61	32,61
Foncier non bâti	37,05	37,05
CFE	21,25	21,25

M. le Maire propose d'inscrire une somme pour l'achat de tables et bancs extérieurs pour répondre à la demande des enseignants. Accord du Conseil.

Budget primitif 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 224 544,88 €	1 224 544,88 €
Investissement	390 724,40 €	390 724,40 €
Total du budget	1 615 269,28 €	1 615 269,28 €

Le Conseil Municipal sous la Présidence de Patrick Chérat, Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025, approuve et valide les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 présentées.

Devis pour la formation de M Chantereau.

M. Chantereau est inscrit à une formation pour obtenir l'attestation de connaissances et de capacités à l'utilisation en sécurité (ACCUS) d'un tracteur équipé d'une épaveuse. Cette formation se fera à St Thomas de Cônac le 16 avril avec 3 autres agents des communes voisines. Le matin, la formation théorique se fera en salle, l'après-midi sur le terrain avec les tracteurs. Le coût de cette formation de groupe est de 158,00 € TTC pour chaque agent. Le Conseil Municipal approuve cette initiative, accepte le devis présenté par la société ECF PRO.

Convention pour l'utilisation du domaine public par un commerçant.

Lors de la dernière réunion, nous avons échangé concernant la demande de M. Le Roux, le gérant du restaurant « Le 33 ». M. le Maire et ses adjoints l'ont rencontré et ensemble ils ont défini la zone qu'il souhaite occuper à côté de l'église. Pour se faire, M. le Maire propose d'établir une convention entre les deux parties. Une ébauche a été présentée au Conseil Municipal, chacun a pu y donner son avis pour apporter plus de précisions sur ce document. Ainsi fait le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec M. Le Roux.

Une délibération est nécessaire pour convenir de la redevance de cette occupation de 50 m² de terrasse. Il s'agit de rajouter des tables et chaises avec des parasols en face de son établissement pour 20 personnes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de louer cet espace à l'année, reconductible par demande écrite chaque année au prix de 50,00 € mensuel payable chaque mois échu.

Questions diverses.

Restauration du chemin de croix.

Après avoir eu un contact avec le Président de l'association, « l'Outil en Mains », on nous propose la restauration des 12 tableaux du chemin de croix et de la reproduction de 2 autres manquants. Les conditions sont que la commune prenne en charge l'achat de la matière première pour la somme évaluée à 600,00 €, le travail réalisé sera gratuit, en compensation, la commune devra verser une subvention de 1 000,00 € à l'association. M. le Maire rappelle que le but de cette association, c'est de permettre à des enfants de découvrir les différents métiers manuels, en se familiarisant avec les outils en mains. Des artisans, des sculpteurs, artistes retraités encadrent des enfants de 8 à 14 ans, volontaires pour assister à ces ateliers les mercredis pendant la période scolaire. Pour ces travaux de restauration, des ateliers avec des adultes sont prévus prochainement sur d'autres jours de la semaine. Le Conseil valide le choix de faire faire cette restauration par « l'Outil en Mains ».

Achat maison place du 8 mai.

M. le Maire nous informe que notre projet d'achat de la maison 6 place du 8 mai va être retardé car le propriétaire est décédé. Nous devons attendre la succession. La famille héritière tiendra les engagements pris pour la vente à la commune. Affaire à suivre.

Travaux dératization.

Après avoir prospecté dans la zone rue Louise Robert pour la détection de la présence de rats, nous avons trouvé le lieu et avons pu avec les professionnels poser des pièges sur les parcelles appartenant à des propriétaires avec leur accord. Chaque semaine, le point a été fait pour constater l'efficacité du piégeage. A ce jour, tous les appâts ont été mangés sauf un. Il semble que cette action a fonctionné. Conformément à la législation en vigueur, une pose doit être respectée avant de reprendre si nécessaire le piégeage que devront faire à leur charge les habitants.

Adhésion au CRER.

En 2025, le CRER, aux côtés d'autres structures régionales, est soutenu par les institutions publiques (ADEME, Région Nouvelle Aquitaine, Europe) pour assurer gratuitement des missions de conseil et d'animation, notamment auprès des collectivités, sur les thématiques de la géothermie ou de l'électricité renouvelable (programme national « Les Générateurs »).

On nous propose une adhésion à cette association qui nous permettra de bénéficier de l'ensemble des services techniques proposés par le CRER.

Le Conseil ne semble pas vouloir adhérer faute de projet. Affaire à suivre.

Boucles du printemps APOGE

A l'occasion de la course cycliste prévue le dimanche 11 mai, 6 signaleurs volontaires sont nécessaires pour occuper les carrefours de la D146, D252, D730, dès 13h50. Une liste s'est constituée et sera transmise à l'Apogé.

Étude agrandissement Pôle médical

M. le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous a été pris le 25 avril avec la SEMDAS pour obtenir des conseils et avoir une estimation du coût pour la faisabilité.

Fin de séance à 20h

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
Patrick CHERAT		Martine SORIN	
Didier ROY		Thierry CAMUS	
Micheline LAMOTHE		Nicolas CHAIGNIER	
Wilfried BRET		Florence GUILLE	
Vivien BOISNARD		Martine BOUCAUD	
Bernard BELAUD		Nathalie FONTAINE	
François BROCHON		Bruno OVIDE	
Régis NOEL	Excusé		